



Conseil municipal

www.loroux-bottereau.fr

PROCÈS-VERBAL

APPROUVÉ LE 05 juillet 2022



LE
**LOR
OUX**
BOTTEREAU

24 MAI 2022

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 18 mai 2022

Nombre de membres : en exercice :	29
votants :	29
présents :	28
présents en visioconférence :	0

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine — CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIIS PAGEAUD Nathalie)

Secrétaire de séance : COLIN Lénaïck

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2022 à l'unanimité, pas de remarques particulières.
- Désignation du secrétaire de séance

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Réseau France Services : candidature de la commune du LOROUX-BOTTEREAU

Rapporteur : Le Maire

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

C'est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique permettant à l'ensemble des habitants d'un territoire d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.

Ce nouveau modèle se caractérise par 4 ambitions pour faciliter l'accès aux services publics :

- le retour du service public au cœur des territoires. Chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes ;
- un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet ;
- un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et le responsable local France Services (une collectivité, un acteur public ou privé) ; grâce à une formation commune et

- continue pour tous les agents et à des outils numériques spécifiquement développés pour répondre aux besoins des usagers ;
- un lieu de vie agréable et convivial, qui renouvelle la vision des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (accompagnement social, offres éducatives, coworking, etc...)

A ce jour, il existe 18 France Services en Loire-Atlantique.

Leur création repose sur plusieurs principes :

- Ouverture minimum de 24h/semaine, 5 jours/semaine
- Présence de 2 agents-médiateurs pour assurer un accompagnement administratif de premier niveau, et qui seront formés par les partenaires
- Le socle de services devra en comprendre un certain nombre : CAF, ministères de l'Intérieur (CNI passeports), de la Justice (ex : conciliateur), CPAM, CNAV, MSA, Pôle emploi (possibilité de s'appuyer sur le service de la 4CPS), La Poste, GRDF ... L'offre de services pourra être enrichie avec d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux.
- Accompagnement financier (État et partenaires) : 30 000 € forfaitaire / an

Le lieu envisagé est le bâtiment de la Cure situé Place Rosmadec à proximité immédiate de la mairie. Ce dernier sera libéré à la fin de l'été pour une ouverture prévisionnelle de France Services en octobre 2022.

Le dossier de candidature de labellisation France Services doit comporter les éléments suivants :

- La grille d'évaluation complétée des critères définis dans la circulaire du Premier ministre du 1^{er} juillet 2019
- Les contrats de travail des deux agents d'accueil ou promesse d'embauche/attestation d'engagement
- Un document présentant la configuration des locaux et permettant de vérifier qu'un espace de confidentialité clos est formalisé
- Tout document qui permettrait de présenter le projet et les services rendus, le fonctionnement et les moyens mobilisés, et le cas échéant, les contacts déjà établis avec les partenaires France Services (ex: diaporama, rapport de présentation, bilan d'activité montrant la fréquentation du site, fiche....)

Le Conseil municipal est appelé à :

- Approuver la candidature de la commune du Loroux-Bottereau pour la création d'un France Services
- Autoriser le Maire à lancer la procédure de recrutement des 2 agents médiateurs sur une base de 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein)
- Autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette création.

Débat :

Monsieur le Maire précise en préambule que ce sujet n'a pas été abordé en commission Moyens Généraux : cette information ayant été reçue juste après. La collectivité doit déposer un dossier de candidature à l'Espace France Services avec différents critères, dont la présence de deux agents médiateurs pour assurer un accompagnement administratif de premier niveau, et qui seront formés par les partenaires. Les demandes de recrutement doivent déjà être affichées et la candidature doit être effectuée avant le 1^{er} juillet afin de garantir une chance optimum d'être retenue. Le lieu prévu à cet espace doit avoir été défini. (dans la cure actuelle – un relogement des prêtres est prévu). La réhabilitation des locaux sera en partie prise en charge par la Préfecture. L'accompagnement financier de 30 000 € forfaitaire / an porte sur l'embauche d'agents médiateurs.

Le Directeur Général des Services précise que pour obtenir la labellisation, le dossier de candidature doit comporter 2 promesses d'embauche afin de pouvoir être étudié par la Préfecture : « ce dont nous n'avons pris connaissance que récemment. Nous attendions la labellisation pour pouvoir lancer le recrutement alors que la démarche est à l'inverse d'avoir d'abord les promesses d'embauche pour pouvoir être labellisés. »

Monsieur le Maire ajoute qu'en tant que Petite Ville de Demain, la commune du Loroux-Bottereau est prioritaire. Cela serait un vrai service rendu à la population et pourra servir de satellite aux autres communes avoisinantes.

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « concernant les mutualisations en termes de personnel, car dans les listes indiquées des services à rendre à la population, certains sont déjà couverts au Loroux. Est-ce qu'il faut donc embaucher impérativement 2 agents ou peut-on mutualiser les services ? Le CCAS va être renforcé sur un temps conséquent, sur des missions déjà couvertes aujourd'hui par le CCAS et qui basculeront en partie vers France Service. »

Le Directeur Général des Services répond que « la contrainte est la plage d'ouverture de 24h imposée par la Préfecture. Nous avons essayé de mettre au point des plannings en comparant avec d'autres Espaces France Services du secteur, en visitant celui d'Ancenis notamment. Une base de 1,8 ETP couvre l'ensemble de ces 24h avec 2 agents (soit en prise de RDV, soit en permanence libre, avec du temps administratif). Nous pouvons également avoir en interne une ressource pouvant être valorisée, mais à ce stade rien n'est arrêté. Nous pourrions faire du 1,5 mais cela ne passerait sans doute pas. La seule obligation reste la plage horaire. »

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** la candidature de la commune du Loroux-Bottereau pour la création d'un France Services telle que proposée ci-dessus, autorise **à l'unanimité** le Maire à lancer la procédure de recrutement des 2 agents médiateurs sur une base de 1,8 ETP (Equivalent Temps Plein) et autorise **à l'unanimité** Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette création.

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

2.1 Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal et des budgets annexes

➤ *Vote du compte de gestion 2021 du Budget Principal*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;
- Préciser que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les résultats du budget général propres à l'exercice 2021 en termes de recettes et de dépenses, qui sont arrêtés :

- Pour la section de Fonctionnement ; à 7 707 867.94 € en recettes et 6 518 686.48 € en dépenses, soit un solde positif de 1 189 181.46 € ;

- Pour la section d'Investissement ; à 2 168 181.63€ en recettes et 1 899 343.96 € en dépenses, soit un solde positif de 268 837.67 €.

Au niveau des recettes de Fonctionnement, c'est le produit de la fiscalité locale qui représente la principale recette de cette section (4 000 272€) ; suivi des dotations de l'Etat et autres participations (CAF et compensations dues aux réformes fiscales) pour 2 509 021€, puis des produits des services communaux (périscolaire, restauration scolaire, petite enfance...) pour 738 741€.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, le plus gros poste de dépense est le chapitre 012 qui représente les charges de personnel pour 3 794 374 €.

Ensuite viennent les charges à caractère général comprenant l'ensemble les charges inhérentes au fonctionnement des services la Mairie (1 424 047€), suivies des autres charges de gestion courante (581 936€) composées notamment des indemnités d'élus et des subventions.

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette et des lignes de trésorerie (180 890€).

Les charges exceptionnelles (22 644€) sont essentiellement les bons d'achat Covid qui ont été octroyés.

Le reste des produits de fonctionnement est réparti entre les revenus des locations du budget général (149 267€), les indemnités d'assurances sur rémunération du personnel (136 210€) et les produits exceptionnels (147 034.92€) issus essentiellement des cessions d'immobilisations.

Pour la partie investissement en recettes ; l'excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 est réaffecté dans le budget de l'année N au compte (1068) en recette d'investissement, ainsi, 808 678 € de l'exercice 2020 ont été reversés sur la section d'investissement pour 2021.

Les autres recettes d'investissement se répartissent entre les subventions d'investissement (subvention pour l'ex-MAS de 265 000 €), le FCTVA (récupération de la TVA sur des dépenses d'investissement sur l'année N-1, soit 16,404 % sur les 20 %), qui représente une recette de 110 000 €, les taxes d'aménagement pour 115 000 €, et l'emprunt de 350 000 € passé en fin d'année.

Les dépenses d'équipement sont majoritairement des acquisitions foncières pour 546 900 € (maison rue de la Loire, bâtiment 11 bis Porte Saumon, parcelles Clos du Plessis, Corbet), des dépenses à hauteur de 120 000 € pour l'ascenseur de l'école maternelle ; le reste étant consacré à l'achat de mobilier, équipements, travaux divers.

Focus sur l'évolution de la dette sur ce budget général : le dernier gros emprunt, mis à part celui de 2021 a été passé en 2018. Depuis aucun emprunt n'a été passé sur ce budget général, ce qui donne une décroissance linéaire. Nous pouvons noter entre 2020 et 2021 un ralentissement de ce rythme de décroissance lié à l'emprunt de 350 000 en fin d'année. Au 31 décembre de l'exercice nous avons encore un capital restant dû de 6 793 000 €.

Thierry BONNIN : « les commentaires sur la gestion 2021 ont déjà été faits lors de l'adoption du budget primitif. Nous constatons une baisse de notre épargne alors que les impôts ont progressé de 10 % l'année passée. La hausse importante des frais de personnel nous inquiète. Le ratio 7 : dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, progresse fortement en une seule année et est supérieur de près de 7 points aux ratios des communes de la même strate. Quand discuterons-nous des perspectives de votre Plan Pluriannuel, sachant que vos projections sont pour nous déjà illusoire ? La demande d'accès au livre comptable vous a surpris alors que c'est un droit. Après en avoir pris connaissance nous sommes étonnés de voir qu'une somme de 19 500 € a été payée à un ex salarié de Pluri'L, alors qu'aucune information n'a été donnée en conseil municipal, ni dans quelque commission que ce soit. A quoi correspond ce paiement ? Qu'en est-il des 2 autres litiges avec les 2 autres salariés ? »

Monsieur le Maire : « pour en revenir au 012, nous allons regarder dans le rétroviseur de l'année dernière avec entre autres tous les remplacements liés à des arrêts maladie, des compensations pour rattraper les retards. Par rapport à la strate, nous l'avons dit en commission Moyens Généraux il faut

aussi comparer ce qui est comparable. Il faudra aussi comparer l'immobilier que la commune possède (70 logements, 17 hectares à gérer). Cela ne se fait pas d'un claquement de doigts et suppose plus de personnel qu'une commune qui a moins de patrimoine. Nous pouvons saluer le travail fait par Monsieur CORBET sur le patrimoine, mais pour l'assurer nous avons besoin d'ETP pour travailler et entretenir les bâtiments qui ne sont pas tous en très bon état.

Concernant la situation de Pluri'L je vais réexpliquer ce que j'ai déjà expliqué et que vous n'avez peut-être pas voulu entendre. Je rappelle que l'équipe d'avant a négocié discrètement avec une salariée 40 000 €, avec des frais d'avocat à hauteur de 14 000 €, ce qui porte la somme totale à 54 670 €. Cela n'est jamais passé en conseil municipal et n'a jamais été évoqué.

Nous avons en toute transparence abordé la négociation qui a été faite avec l'association Pluri'L à hauteur de 4 900 €. Nous avons eu des décisions de justice. Quand le tribunal administratif vous dit que les Prud'hommes sont tout à fait aptes à prendre la décision qui avait été actée, je n'ai pas envie de jouer. Il est rare que les entreprises gagnent. Je ne joue pas avec l'argent public et si je ne faisais rien qu'un produit en croix, en appliquant ce qui a été fait par l'équipe précédente en donnant 40 000 € par salarié, aujourd'hui j'aurais donné 120 000 € pour les 3 salariés, contre 61 000 € au total en réalité. Effectivement vous pouvez noter le delta de plus de 6000 € par rapport à l'équipe d'avant mais au moins je suis transparent. »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « je suis la seule de l'équipe d'avant. J'entends, que probablement nous n'avons pas passé le sujet des 40 000 € au conseil municipal. »

Monsieur le Maire ajoute « 54 000 € avec les frais d'avocat »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « nous n'étions pas du tout dans le même cas de figure. Là nous avons commis une erreur dans la procédure de recrutement ou de refus de poste éventuel. C'était une salariée qui était en congé maternité au moment de la reprise. Les choses n'ont pas été faites correctement. La Collectivité a fait une erreur, que nous reconnaissons et il est normal de payer pour cela. Logiquement, elle a attaqué et elle a eu raison de le faire car les choses ne se sont pas passées correctement pour elle. Dans le cas présent, nous ne sommes pas du tout sur le même cas de figure : ce sont trois salariés qui ont estimé qu'ils étaient lésés dans les propositions qui leur étaient faites, alors que ces propositions ont été écrites, ils ont été reçus en entretien.. Après coup ils ont estimé avoir été lésés. Nous sommes dans le cadre d'un jugement beaucoup plus subtil. Voilà pourquoi ces trois situations nous interpellent plus que le cas des 40 000 € (sur lequel il n'y a aucune discussion à avoir) »

Monsieur le Maire ajoute « le juge considère tout de même que la Mairie a bien fait une erreur concernant ces 3 salariés, sauf si vous avez plus de compétences juridiques que moi. Donc j'estime qu'à partir du moment où un juge dit vous êtes responsables donc vous devez payer tant aux salariés, je ne peux que me fier au jugement du Tribunal »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « pas forcément Monsieur le Maire. C'est pour cela que nous vous avons demandé les mémoires des avocats car nous sommes sur quelque chose de beaucoup plus subtil. Nous sommes d'accord, les Prud'hommes donneront forcément raison aux salariés, comme dans 90 % des cas. Et c'est tant mieux, car c'est important de défendre le salarié. En fonction de ce que notre avocat a produit et de ce que l'avocat des plaignants a produit, il peut y avoir des subtilités. »

Sandrine MILLIANCOURT : « vous n'allez pas transmettre un contentieux qui est communal à un avocat qui n'est pas l'avocat de la commune. »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « nous ne l'aurions pas forcément transmis »

Sandrine MILLIANCOURT : « vous en avez forcément discuté. »

Monsieur le Maire : « je ne joue pas avec les Prud'hommes. J'aurais pu : si je me base sur ce que vous avez négocié, j'aurais dépensé jusqu'à 120 000 €. J'ai préféré m'arrêter, ne pas jouer avec l'argent public et tourner la page. »

Samuel MÉNARD : « notre choix est maîtrisé par rapport à la somme due. »

Pierre AHOULOU : « sur l'aspect finances, il y a ce que les spécialistes appellent la capacité de désendettement. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à la CAF brute. Tu peux comparer 2020 et 2021. En dépit de la réorganisation des services, de tous les investissements qui ont pu être faits, et malgré plus de 2 millions de déficit à notre arrivée, nous arrivons aujourd'hui à 1,3 millions. Nous sommes donc dans la bonne mouvance »

Réjane SÉCHER ajoute « nous allons arriver à 600 000 €. »

Mathieu ACKERS : « pour revenir sur le résultat de clôture entre 2020 et 2021, il y a un gap qui est passé et à retenir. Avec le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement qui avait été versé, nous arrivons sur un résultat de clôture qui était de – 1 301 848 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de – 652 508 €. Le déficit a donc été résorbé de moitié en un an. C'est plutôt rassurant sur les choix qui ont pu être faits cette année.

Vote du compte de gestion 2021 du Budget Principal

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** le compte de gestion du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice et précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ *Vote du compte administratif 2021 du Budget Principal*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Tableau synthétique de la section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021 +DM + RAR 2020	Compte Administratif 2021
011 Charges à caractère général	1 506 200 €	1 424 047,54 €
012 Charges de personnel	3 800 700 €	3 794 374,28 €
014 Atténuation de produits	0 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	1 189 400 €	581 936,70 €
Total des dépenses de gestion courante	6 496 300 €	5 800 358,52 €
66 Charges financières	220 000 €	180 890,36 €
67 Charges exceptionnelles	27 000 €	22 644,29 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 748 300 €	6 003 893,17 €
023 Virement à la section de fonctionnement	453 107,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 000 €	514 793,31 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	810 107 €	514 793,31 €
TOTAL	7 558 407 €	6 518 686,88 €
Recettes de Fonctionnement	BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
013 Atténuation de charges	130 000 €	136 210,17 €
70 Produits des services	787 500 €	738 740,68 €
73 Impôts et taxes	3 739 307 €	4 000 272,11 €
74 Dotations, subventions et participations	2 745 100 €	2 509 021,47 €
75 Autres produits de gestion courante	156 500 €	151 269,22 €
Total des recettes de gestion courante	7 558 407 €	7 535 513,65 €
76 Produits financiers	0 €	0 €
77 Produits exceptionnelles	0€	147 034,92 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 558 407 €	7 682 548,57 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	25 319,37 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	25 319,37 €

TOTAL	7 558 407 €	7 707 867,94 €
--------------	--------------------	-----------------------

R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2020	0 €
-------------	---	------------

Tableau synthétique de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
Total des opérations d'équipement		2 042 698,32 €	1 027 734,45 €
Total des dépenses d'équipement		2 042 698,32 €	1 027 734,45 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16	Charges financières	850 600,33 €	846 290,14 €
27	Autres immobilisations financières	23 624 €	0 €
Total des dépenses financières		874 224,33 €	846 290,14 €
45	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		2 916 922,65 €	1 874 024,59 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	25 319,37 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	25 319,37 €
TOTAL		2 916 922,65 €	1 899 343,96 €

D001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	2 110 527,33 €
-------------	--	-----------------------

Recettes d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
13	Subventions d'investissement	1 514 164 €	268 875 €
16	Emprunts	350 000 €	350 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		1 864 164 €	618 875 €
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	263 000 €	225 834,34 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	808 678,98 €	808 678,98 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 281 500 €	
Total des recettes financières		2 353 178,98 €	1 034 513,32 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		4 217 342,98 €	1 653 388,32 €
021	Virement de la section de fonctionnement	453 107 €	

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 000 €	514 739,31 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		810 107 €	514 793,31 €
TOTAL		5 027 449,98 €	2 168 181,63 €

R001 Solde d'exécution positif reporté de 2020	0 €
---	------------

La commission Moyens Généraux en date du 09 mai dernier a eu l'occasion d'échanger sur le compte administratif 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2021, le Conseil municipal est appelé à adopter le compte administratif de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

Vote du compte administratif 2021 du Budget Principal

Monsieur le Maire est invité à sortir pour le vote.

**4 voix contre (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, Yves BRELET, Thierry BONNIN, Olivier RAMOS),
2 abstentions (Klervi LAGADEC, Sylvie MARTIN)**

➤ *Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust »*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;
- Préciser que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les résultats du budget immobilier locatif propres à l'exercice 2021 en termes de recettes et de dépenses, qui sont arrêtés :

- *Pour la section de Fonctionnement ; à 554 417.16 € en recettes et 649 915.35 € en dépenses, soit un solde déficitaire de 95 498.19 € ;*
- *Pour la section d'Investissement ; à 340 172.14 € en recettes et 301 257.91 € en dépenses, soit un solde positif de 38 914.23 €.*

Le déficit de 95 498 € est en lien avec le fait d'avoir commencé à amortir les immeubles de rapport. Ce sont 220 000 € qui impactent la section de Fonctionnement en termes de dépenses. Si on s'arrête à l'épargne de gestion (dépenses et recettes réelles) nous sommes sur budget qui reste bénéficiaire.
Monsieur le Maire : « la cour des comptes nous a demandé d'appliquer ces amortissements sur un exercice. »

Mathieu ACKERS : « cette dépense de fonctionnement et une opération d'ordre qui apparaît en recettes d'investissement du fait des écritures croisées.

Le plus gros poste des dépenses réelles de fonctionnement concerne les charges financières dues aux emprunts pour 153 740.31 €, ce qui reste assez particulier, d'autant plus qu'à titre de comparaison, les charges financières du budget général sont de 180 900 €. Le poids de la dette sur ce budget-là est donc très important. »

Thomas LEROY ajoute que cela est attribué à de forts emprunts dont les taux restent très impactant.

Mathieu ACKERS précise que les charges à caractère général couvrent les fluides, les entretiens de bâtiments, entretien de petit matériel. Nous pouvons également noter que les charges de personnel sont valorisées sur ce budget, puis nous avons ensuite un peu de charges exceptionnelles et de charges de gestion courantes (admission en non-valeur).

Sur la partie des recettes de cette section de fonctionnement, les produits des services (refacturations aux locataires des charges diverses et variées) et les revenus locatifs représentent un produit d'un peu plus de 433 000 €.

Le solde d'exécution de l'exercice de la section d'investissement est excédentaire de 38 914.23 €.

En termes de dépenses, les opérations d'équipement, de l'ordre de 98 956 € concernent essentiellement le Pôle Santé.

L'autre poste correspond aux remboursements du capital de l'emprunt de l'ordre de 194 800 €.

La cession de la Villa Lorousaine a permis d'apurer un emprunt, ce qui explique la baisse de l'endettement entre 2019 et 2020, où l'on passe de 4 960 000 € à 4 166 000 €. Au 31 décembre de l'exercice nous sommes encore à 3 972 000 € de capital restant dû sur ce budget-là. Pour faire un rapport entre le budget général et le budget locatif sur le poids de la dette arrondi, il représente environ 6 800 000 € pour le budget principal et donc un peu moins 4 000 000 € pour le budget immo locatif.

Thomas LEROY : « au niveau de nos recettes sur le parc locatif, est-ce qu'aujourd'hui nous pouvons identifier si nous sommes à notre potentialité de recettes maximales ? (y a-t-il beaucoup de logements vacants, de recettes qui peuvent nous échapper lié à l'état de notre parc ?) »

Pierre AHOULOU : « Les recettes peuvent être améliorées d'au minimum 30 %. Nous sommes en train d'y travailler. Des travaux sont avant tout à faire, mais nous suivons cela de près. Les budgets ont été fléchés. Nous avons beaucoup de potentialité. »

Monsieur le Maire : « Un gros travail d'identification et de remise à niveau a déjà été fait. »

Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust »

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice et précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ *Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust »*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Tableau synthétique de la section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021 +DM + RAR 2020	Compte Administratif 2021
011 Charges à caractère général	114 276,09 €	114 199,21 €

012	Charges de personnel	32 000 €	26 871,36 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	13 000 €	12 669,74 €
Total des dépenses de gestion courante		159 276,09 €	153 740,31 €
66	Charges financières	137 000 €	137 000 €
67	Charges exceptionnelles	41 300 €	20 418,89 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 500 €	
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		342 076,09 €	311 159,20 €
023	Virement à la section de fonctionnement	0 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,60 €	338 756,15 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		225 000,60 €	338 756,15 €
TOTAL		567 076,69 €	649 915,35 €

D 002 Déficit de fonctionnement reporté 2020	342 013,91 €
---	---------------------

Recettes de Fonctionnement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
013	Atténuation de charges	0 €	0 €
70	Produits des services	0 €	26 565,18 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €
74	Dotations, subventions et participations	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	909 090,60 €	407 225,58 €
Total des recettes de gestion courante		909 090,60 €	433 790,76 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnelles	0 €	113 126,40 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		909 090,60 €	546 917,16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	7 500 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €	7 500 €
TOTAL		909 090,60 €	554 417,16 €

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	0 €
--	------------

Tableau synthétique de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
204	Subventions d'équipements versées	600 000 €	0 €
23	Immobilisations en cours	162 937,00 €	
Total des opérations d'équipement		150 000 €	98 956,93 €

Total des dépenses d'équipement		912 937 €	98 956,93 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16	Charges financières	197 700 €	194 800,98 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
Total des dépenses financières		197 700 €	194 800,98 €
45	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		1 110 637,00 €	293 757,91 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	7 500 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	7 500 €
TOTAL		1 110 637 €	301 257,91 €

D001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	0 €
-------------	--	------------

Recettes d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €	0 €
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0 €	0 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	1 415,99 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	283 333 €	
Total des recettes financières		283 333 €	1 415,99 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		283 333 €	1 415,99 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,60 €	338 756,15 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		225 000,60 €	338 756,15 €
TOTAL		508 333,60 €	340 172,14 €

R001	Solde d'exécution positif reporté de 2020	602 303,40 €
-------------	--	---------------------

La commission Moyens Généraux en date du 09 mai dernier a eu l'occasion d'échanger sur le compte administratif 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2021, le Conseil municipal est appelé à adopter le compte administratif du budget Annexe « Immobilier Locatif Indust » de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Immobilier Locatif Indust »

Monsieur le Maire est invité à sortir pour le vote.
Conseil Municipal du Loroux-Bottereau – 24 mai 2022

6 abstentions (Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, Yves BRELET, Thierry BONNIN, Olivier RAMOS, Klervi LAGADEC, Sylvie MARTIN)

➤ *Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque »*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion du budget Annexe « Photovoltaïque », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;
- Préciser que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les résultats du budget photovoltaïque propres à l'exercice 2021 en termes de recettes et de dépenses, qui sont arrêtés :

- *Pour la section d'exploitation ; à 112 127.90 € en recettes et 100 020.16 € en dépenses, soit un solde d'exécution excédentaire de 12 107.74 € ;*
- *Pour la section d'Investissement ; à 55 539 € en recettes et 52 562.96 € en dépenses, soit un solde positif de 2 976.04 €.*

Concernant la section de Fonctionnement, les dépenses arrondies de gestion courante sont de 37 198€ et celles des charges financières de 7 283 €.

En termes de recettes, les 104 392 € correspondent à la refacturation à l'EDF de la production des panneaux solaires.

Pour la section d'Investissement, le remboursement du capital des emprunts est de 44 864 € et représente la seule dépense d'investissement de l'exercice.

Les recettes d'investissement à hauteur de 55 539 € sont les amortissements des panneaux.

Sur l'évolution de la dette, deux emprunts ont été contractés quasiment au même moment. (évolution linéaire, avec une échéance de remboursement par emprunt sur l'année). Au 31 décembre de l'année de l'exercice, il reste un capital restant dû de 563 861 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'un impact est à prévoir en termes de recettes. Il n'existait pas de contrat d'entretien jusqu'alors. « Nous devons probablement éteindre certains panneaux qui arrivent au bout de leur durée de vie, afin d'éviter tout problème. »

Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque »

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** le compte de gestion du budget Annexe « Photovoltaïque », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice, et précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ *Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque »*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Tableau synthétique de la section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021 +DM + RAR 2020	Compte Administratif 2021
011 Charges à caractère général	19 000 €	10 326,39 €
012 Charges de personnel	27 800 €	26 871,35 €
014 Atténuation de produits	0 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante	46 800 €	37 197,74 €
66 Charges financières	9 200 €	7 283,42 €
67 Charges exceptionnelles	69 740 €	0 €
022 Dépenses imprévues	6 200 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	131 940 €	44 481,16 €
023 Virement à la section de fonctionnement	2 000 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 539 €	55 539 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	57 539 €	55 539 €
TOTAL	189 479 €	100 020,16 €

D 002 Déficit de fonctionnement reporté 2020	0 €
--	-----

Recettes de Fonctionnement	BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
013 Atténuation de charges	0 €	0 €
70 Produits des services	100 000 €	104 392,90 €
73 Impôts et taxes	0 €	0 €
74 Dotations, subventions et participations	0 €	0 €
75 Autres produits de gestion courante	0 €	0 €
Total des recettes de gestion courante	100 000 €	104 392,90 €
76 Produits financiers	0 €	0 €
77 Produits exceptionnelles	0 €	37 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	100 000 €	104 429,80 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700 €	7 698,10 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	7 700 €	7 698,10 €
TOTAL	107 700 €	112 127,90 €

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	81 779,00 €
---	-------------

Tableau synthétique de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
21	Immobilisations corporelles	4 301 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	4 301 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16	Charges financières	45 000 €	44 864,86 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	1 442 €	
	Total des dépenses financières	46 442 €	44 864,86 €
45	Total des opérations pour compte de tiers		
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 743 €	44 864,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700 €	7 698,10 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 700 €	7 698,10 €
	TOTAL	58 443 €	52 562,96 €

D001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	0 €
-------------	--	------------

Recettes d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0 €	0 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 539 €	55 539 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	57 539 €	55 539 €
	TOTAL	57 539 €	55 539 €

R001	Solde d'exécution positif reporté de 2020	904 €
-------------	--	--------------

La commission Moyens Généraux en date du 09 mai dernier a eu l'occasion d'échanger sur le compte administratif 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2021, le Conseil municipal est appelé à adopter le compte administratif du budget Annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque »

Monsieur le Maire est invité à sortir pour le vote.

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité (moins une voix)** le compte administratif du budget Annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

➤ *Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Lotissements »*

Rapporteur : Réjane SÉCHER

L'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2021, a été réalisée par Monsieur LOYER, Comptable du Trésor. Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de résultat présente un résultat conforme au résultat de la section de fonctionnement du compte administratif.

Le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion du budget Annexe « Lotissements », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;
- Préciser que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les résultats du budget lotissement propres à l'exercice 2021 en termes de recettes et de dépenses, qui sont arrêtés :

- *Pour la section de fonctionnement ; à 400 568.19 € en recettes et 377 303.06 € en dépenses, soit un solde d'exécution positif de 23 265.13 € ;*
- *Pour la section d'Investissement ; à 188 651.53 € en recettes comme en dépenses ce qui est lié aux nombreuses écritures de stock croisées spécifiques aux budgets lotissements.*

Les 23 265 € d'excédent de la section de fonctionnement s'expliquent par la différence entre les dépenses d'achats de terrains et travaux de viabilisation et les produits de revente des terrains viabilisés (La Pléiade notamment).

Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget-là. Ce budget est destiné à terme à être clôturé, une fois que les opérations en cours seront terminées. (Pléiade, Clos des Blanches, Claude Monet)

Vote du compte de gestion 2021 du Budget Annexe « Lotissements »

Conseil municipal adopte **à l'unanimité** le compte de gestion du budget Annexe « Lotissements », présenté par Monsieur Le Trésorier pour l'exercice 2021, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice et précise que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Lotissements »

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Tableau synthétique de la section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021 +DM + RAR 2020	Compte Administratif 2021
011 Charges à caractère général	313 100 €	188 651,53 €
012 Charges de personnel	0 €	0 €
014 Atténuation de produits	0 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante	313 100 €	188 651,53 €
66 Charges financières	0 €	0 €
67 Charges exceptionnelles	0 €	0 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	313 100 €	188 651,53 €
023 Virement à la section de fonctionnement	220 068 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 450 €	188 651,53 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	778 518 €	188 651,53 €
TOTAL	1 091 618 €	377 303,06 €

D 002 Déficit de fonctionnement reporté 2020	0 €
---	------------

Recettes de Fonctionnement	BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
013 Atténuation de charges	0 €	0 €
70 Produits des services	558 450 €	211 916,66 €
73 Impôts et taxes	0 €	0 €
74 Dotations, subventions et participations	0 €	0 €
75 Autres produits de gestion courante	0 €	0 €
Total des recettes de gestion courante	558 450 €	211 916,66 €
76 Produits financiers	0 €	0 €
77 Produits exceptionnelles	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	558 450 €	211 916,66 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 100 €	188 651,53 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	313 100	188 651,53 e
TOTAL	871 550 €	400 568,19 €

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2020	220 068 €
--	------------------

Tableau synthétique de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
204	Subventions d'équipement versées	460 000 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	460 000 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16	Charges financières	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	5 418 €	
	Total des dépenses financières	5 418 €	0 €
45	Total des opérations pour compte de tiers		
	Total des dépenses réelles d'investissement	465 418 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 100 €	188 651,53 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	313 100 €	188 651,53 €
	TOTAL	778 518 €	188 651,53 €

D001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	0 €
-------------	--	------------

Recettes d'Investissement		BP 2021 +DM+RAR2020	Compte Administratif 2021
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0 €	0 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	220 068 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 450 €	188 651,53 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	778 518 €	188 651,53 €
	TOTAL	778 518 €	188 651,53 €

R001	Solde d'exécution positif reporté de 2020	0 €
-------------	--	------------

La commission Moyens Généraux en date du 09 mai dernier a eu l'occasion d'échanger sur le compte administratif 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2021, le Conseil municipal est appelé à adopter le compte administratif du budget Annexe « Lotissements » de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

Vote du compte administratif 2021 du Budget Annexe « Lotissements »

Monsieur le Maire est invité à sortir pour le vote.

Le Conseil municipal adopte **à l'unanimité (moins une voix)** le compte administratif du budget Annexe « Lotissements » de l'exercice 2021 tel que joint en annexe.

2.2 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021.

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Au vu du Compte administratif 2021, les résultats définitifs peuvent être affectés comme suit :

Budget Principal

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	1 189 181,46 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	1 189 181,46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 841 689,66 €
E: Solde des restes à réaliser	-149 420,46 €
Besoin de financement F= D + E	-1 991 110,12 €
<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022</u>	
1) Report de l'excédent de fonctionnement (R 002)	0,00 €
Affectation du résultat en réserve, excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068)	1 189 181,46 €
Report du solde d'exécution d'investissement en dépenses (D 001)	-1 841 689,66 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver définitivement l'affectation des résultats 2021 du Budget Principal comme indiquée ci-dessus.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les documents présentés. « Nous avons

réajusté les restes à réaliser avec la Trésorerie, car sur les dépenses notamment, nous avons dû faire un gros travail d'apurement pour arriver finalement à 149 420 € de RAR.

Le déficit d'investissement est plus important que ce qui était prévu au BP ; le report à absorber étant de 1 841 689 €.

Il est également proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 189 181 € au compte 1068 en recette de la section d'investissement pour l'exercice 2022. »

Vote

Le Conseil municipal approuve définitivement, **à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2021 du Budget Principal comme indiquée ci-dessus.

Budget Annexe « Immo Locatif Indust »

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
Résultats de l'exercice	-95 498,19 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	-342 013,91 €
C: Résultat à affecter = A+B	-437 512,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	641 217,63 €
E: Solde des restes à réaliser	-47 365,95 €
Besoin de financement	47 365,95 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022	
Affectation du résultat en déficit de fonctionnement (D 002)	-437 512,10 €
Report du solde d'exécution d'investissement en recettes (R 001)	641 217,63 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver définitivement l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Immo Locatif Indust » comme indiquée ci-dessus.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances, indique qu'il n'y a pas de changements dans les RAR prévus au BP. Les résultats antérieurs reportés, additionnés aux résultats de l'exercice 2021, nous amènent à affecter un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de - 437 512,10 € pour l'exercice 2022. Le résultat de la section d'investissement, quant à lui excédentaire de 641 217 € sera reporté sur cette même section en 2022.

Au stade du BP2022, un virement de crédit de la section d'investissement vers la section de fonctionnement avait été voté, afin de combler ce déficit 437 512 €.

Vote

Le Conseil municipal approuve définitivement, **à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Immo Locatif Indust » comme indiquée ci-dessus.

Budget Annexe « Photovoltaïque »

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	12 107,74 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	81 779,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	93 886,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 880,04 €
E: Solde des restes à réaliser	
F: Besoin de financement (si déficit)	
<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022</u>	
Affectation du résultat en section d'exploitation (R002)	93 886,74 €
Report du solde d'exécution d'investissement en recettes (R001)	3 880,04 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver définitivement l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque » comme indiquée ci-dessus.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances indique que le résultat d'exercice est fonctionnement est excédentaire de 12 107,74 €. Cumulé avec un résultat antérieur reporté de 81 779 €. Le total sera affecté en 2022 sur la section de fonctionnement soit : 93 886,74 €.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement de 3 880,04 € sera affecté pour l'exercice 2022 en section d'investissement.

Vote

Le Conseil municipal approuve définitivement, **à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Photovoltaïque » comme indiquée ci-dessus.

Budget Annexe « Lotissements »

Résultats de fonctionnement précédés du signe (-) si déficit	
A: Résultats de l'exercice	23 265,13 €
B: Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	220 068,00 €
C: Résultat à affecter = A+B	243 333,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement précédé du signe (-) si déficit	
D: Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €
E: Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement F= D + E	
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022	
1) Report en fonctionnement de l'excédent (R 002)	243 333,13 €
3) Report en investissement en recettes (R001)	0,00 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver définitivement l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Lotissements » comme indiquée ci-dessus.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances précise qu'il n'y a pas de RAR. Le résultat est identique à celui qui était repris de manière anticipée au stade du BP.

Vote

Le Conseil municipal approuve définitivement, **à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2021 du Budget Annexe « Lotissements » comme indiquée ci-dessus.

2.3 Vote d'un Budget Supplémentaire 2022

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Après le vote du Compte Administratif et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2022 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :
C'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif. L'affectation des résultats ayant été faite lors du Budget Primitif 2022 de façon anticipée, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés.

Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;
- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le Budget Supplémentaire a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission Moyens Généraux du 09 mai 2022.

Les Budgets Supplémentaires pour le budget principal et deux budgets annexes de l'exercice 2022 sont annexés à la présente délibération et présentés de façon synthétique ci-après :

Budget Principal :

Les modifications concernent les deux sections :

- **Fonctionnement** : il s'agit en dépenses d'ajouter des crédits au chapitre 011 soit + 88 150 € répartis notamment sur l'énergie- électricité, le chauffage urbain, les carburants, fournitures, locations mobilières, honoraires ... Sur les recettes, les recettes fiscales sont augmentées de 110 000 € et les dotations sont réajustées positivement suite à notification (+ 71 594 €). Le virement à la section Investissement est augmenté pour équilibrer la section soit + 93 444 €
- **Investissement** : l'affectation du résultat 2021 est réajusté au 1068 et les subventions d'investissement sont augmentées de + 105 000 € suite à l'attribution de la DETR et à la demande de fonds de concours CCSL. Côté dépenses, les opérations d'investissement inscrites au BP2022 sont ajustées suivant les derniers chiffres.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2022.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances indique que le vote anticipé du BP avant les votes du compte administratif et du compte de gestion, suppose une régularisation de l'affectation du résultat, via un budget supplémentaire. Cela fait apparaître les évolutions observées entre le BP et le BS.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2022.

Budget Annexe « Immo Locatif Indust » :

Les modifications concernent les deux sections et sont liées principalement à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021. Une réduction de l'opération « pôle santé » permet l'équilibre de ce budget.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Immo Locatif Indust » 2022.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les documents présentés.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Immo Locatif Indust » 2022.

Budget Annexe « Photovoltaïque » :

Les modifications concernent la section Fonctionnement et intègrent l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021. Une augmentation des charges à caractère général (011) permet l'équilibre de ce budget.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Photovoltaïque » 2022.

Débat :

Mathieu ACKERS, responsable des Finances commente les documents présentés. La reprise de l'excédent de fonctionnement avait été sous-évaluée (89 456€ au lieu de 93885€, donc + 4 429€). Afin de garantir l'équilibre, des ajouts de charges ont été prévus (entretien des panneaux notamment)

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Photovoltaïque » 2022.

2.4 Tarifs Enfance Jeunesse

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Suite aux observations de la CAF et dans une volonté de maîtriser le reste à charge pour certaines activités (RSL), le comité Enfance Jeunesse et Familles a proposé les modifications suivantes :

SECTEUR ENFANCE

- Suite au contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales en 2021, celle-ci préconise :
 - ✓ La suppression de la minoration de 10% à compter du 2ème enfant car les tarifs étant selon les QF prennent déjà en compte le nombre d'enfants à charge
- Afin de faciliter l'organisation du service Relais Sport Loisir (RSL) ainsi que la facturation, il est proposé d'appliquer un forfait annuel aux familles selon 5 tranches de QF.

SECTEUR JEUNESSE

- La suppression de la minoration de 10% à compter du 2ème enfant car les tarifs étant selon les QF prennent déjà en compte le nombre d'enfants à charge
- Avec la mise en place de la PS JEUNE (prestation de la CAF calculée en fonction du nombre d'ETP diplômé et non plus en fonction du nombre d'heures de présence jeunes), qui est plus intéressante financièrement que la PSO (Prestation de Service Ordinaire) la CAF préconise une harmonisation de la tarification jeunesse pour les 2 tranches d'âge 10/13 ans et 14/17 ans :
 - ✓ Augmentation de l'inscription annuelle de 10 à 13 euros
 - ✓ Pour les activités plus coûteuses, vente de cartes à points selon 5 tranches de QF

ACCUEIL	TYPE	TARIFS à compter du 01/09/2022
Accueil périscolaire	Tarif horaire	0.85 € + QF x 0.166 %
	Départ > 19h	7 € / 30 min
	Goûter	0.55 €
	Petit déjeuner	0.60 €
Accueil de loisirs	½ journée avec repas	0.90 € + QF x 1.185 %
	½ journée sans repas	0.60 € + QF x 0.90 %
	Journée	1.70 + QF x 1.48 %
	Hors commune	Majoration de 4 €/ jour
	Réduction	10 % à partir 2 ^{ème} enfant de la même famille/même période
		10 % si famille fournit le repas (régime spécifique)
	Veillées	0.40 € + QF x 0.61 %
	Nuitées + dîner+ petit déjeuner	2 € + QF x 0.75 %
Péricentre	QF x 0.21 %	

	Départ > 19 h	7 € / 30 min																		
Séjours	3 jours 4 jours 5 jours Hors commune Réduction	((QF x 2.96 %) + 2 €) x 3 ((QF x 2.85 %) + 2 €) x 4 ((QF x 2.74 %) + 2 €) x 5 Majoration de 4 €/ jour 10 % à partir 2^{ème} enfant de la même famille/même période																		
Relais Sport Loisir pendant APS soir ou ALSH mercredi	PEC école vers activité PEC APS après activité PEC APS/ mercredi vers activité et retour PEC mercredi vers activité Forfait annuel RSL 1 trajet Forfait annuel RSL 2 trajets	Tarif horaire APS ¼ h x tarif horaire APS + APS ½ h x tarif horaire APS + APS ou ALSH ¼ h x tarif horaire APS + ALSH <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>QF - de 200</th> <th>QF de 201 à 900</th> <th>QF de 901 à 1300</th> <th>QF de 1301 à 1999</th> <th>QF + de 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 trajet</td> <td>10€</td> <td>15€</td> <td>20€</td> <td>25€</td> <td>30€</td> </tr> <tr> <td>2 trajets</td> <td>20€</td> <td>30€</td> <td>40€</td> <td>50€</td> <td>60€</td> </tr> </tbody> </table>		QF - de 200	QF de 201 à 900	QF de 901 à 1300	QF de 1301 à 1999	QF + de 2000	1 trajet	10€	15€	20€	25€	30€	2 trajets	20€	30€	40€	50€	60€
	QF - de 200	QF de 201 à 900	QF de 901 à 1300	QF de 1301 à 1999	QF + de 2000															
1 trajet	10€	15€	20€	25€	30€															
2 trajets	20€	30€	40€	50€	60€															

RESTAURATION SCOLAIRE

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels soit :

DESIGNATION	TARIFS 2022
Repas enfant	3.60 €
Panier repas	1.10 €
Repas non réservé	4.60 €
Repas adulte	5.35 €
Prestation pour les associations	
- Enfant	2.80 €
- Adulte	3.40 €

Le Conseil municipal est appelé à approuver la modification des tarifs Enfance Jeunesse tels que présentés ci-dessus.

Débat :

Maryse JEANNIN MAHIEU précise que le Relais Sport Loisir est proposé aux familles qui ont des enfants au périscolaire. Le Loroux-Botttereau est l'une des rares communes à le pratiquer. Cela permet aux familles de faire en sorte que leurs enfants puissent bénéficier d'une activité sportive, car un animateur les conduit à leurs activités.

Thomas LEROY : « un comparatif a-t-il été fait afin de savoir si cela revenait plus cher ou moins cher, par rapport à ce qui était pratiqué auparavant. »

Maryse JEANNIN MAHIEU : « cela représentera une recette supplémentaire pour la commune de 2 500 €, car le RSL a un coût de fonctionnement de 15 000 € / an. Cette réévaluation reste très modérée. La commune aurait de toute façon un reste à charge. La CAF n'apporte aucune aide sur le RSL. Un principe de gratuité est à noter pour les 10 ans et + sur l'accueil à l'espace jeunesse. »

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « nous parlons toujours du quotient familial, mais le taux d'effort est-il toujours pratiqué sur le calcul du tarif ? »

Thomas LEROY demande ce qu'est le taux d'effort.

Nathalie MEILLERAI PAGEAUD : « il s'agit d'un coefficient appliqué au quotient familial. Pour les femmes seules avec enfants, ce taux d'effort est plus intéressant que le QF. »

Maryse JEANNIN MAHIEU : « nous sommes resté sur le même fonctionnement »

Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD en conclut donc que c'est le taux d'effort qui est pratiqué. Ce taux est dans certains cas plus intéressant pour les familles et plus proche de leurs réalités. « La carte à points aura-t-elle une durée de vie ? Ce qui ne serait pas consommé pourra-t-il être reporté ?

Maryse JEANNIN MAHIEU précise que le report sera possible. « L'idée étant de pouvoir l'utiliser jusqu'à épuisement des points. »

Le Directeur Général des Services confirme que c'est bien le taux d'effort qui est appliqué pour le périscolaire, pas pour le RSL.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** la modification des tarifs Enfance Jeunesse tels que présentés ci-dessus.

2.5 Demande de fonds de concours CCSL

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Dans le cadre du budget 2022, il a été inscrit le démarrage de l'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école Maxime Marchand afin de créer des classes complémentaires (en lieu et place des modulaires obsolètes et énergivores actuellement implantés dans la cour) et des espaces pour des usages spécifiques (RASED, BCD ...).

La mission de maîtrise d'œuvre (MOE) a été confiée en mars 2022 à OXA Architectures (Vallet) pour un montant de 39 360€ HT.

L'étude de faisabilité réalisée en 2019 établissait un coût prévisionnel de travaux à 320 000 € HT. Or, dans le cadre des premières investigations de la MOE en phase esquisse, le montant prévisionnel pourrait être de 590 000 € HT.

Dans ce contexte, afin de réduire le reste à charge pour la commune, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a été sollicitée dans le cadre des fonds de concours.

Rappel des conditions d'attribution :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, soit la part d'autofinancement assuré par la commune ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Les projets éligibles sont : tout projet d'investissement communal hors acquisition foncière, pour une création, agrandissement, rénovation et mise aux normes d'un équipement (type bâtiment). 1 seul projet peut être financé par commune pendant le mandat. Le montant attribué ne peut excéder 100 000 €.

Concernant la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire, le bureau communautaire en date du 15 mars 2022 a donné son accord de principe sur l'éligibilité du projet.

Ainsi, le Conseil municipal est appelé à solliciter la CCSL pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 100 000€ dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire.

Vote

Le Conseil municipal sollicite **à l'unanimité** la CCSL pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 100 000€ dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire.

RESSOURCES HUMAINES

2.6 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Une modification du tableau des effectifs est envisagée et concerne :

▪ **Secrétariat du pôle technique et aménagement**

Suite à la demande de disponibilité, pour une durée de 5 ans, de l'agent (adjoint administratif principal 1^{ère} classe) en poste au secrétariat technique, une procédure de recrutement a été engagée. Plusieurs candidats ont été retenus pour participer aux entretiens. Le choix s'est finalement porté sur un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif. Il exerce actuellement sur la commune de Saint Julien de Concelles.

Le Conseil Municipal est donc appelé à créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Vote

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

2.7 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022. Les actuels Comités techniques et CHSCT seront remplacés par une instance unique : les Comités Sociaux Territoriaux (CST).

La composition de cette instance doit être déterminée par délibération six mois avant la date du scrutin, soit le 8 juin 2022. Cette délibération doit être prise après consultation des organisations syndicales.

Cette consultation, sous la forme d'une réunion, est intervenue le 03 mai 2022.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 120 agents.

Le Conseil municipal est appelé à :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel

Débat :

Réjane SÉCHER précise que le paritarisme numérique induira 70 % de femmes contre 30 % d'hommes, soit 6 femmes et 2 hommes.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** la composition de l'instance unique (CST) selon les conditions décrites ci-dessus.

2.8 Proposition de revalorisation des forfaits Contrat d'Engagement Educatif (CEE)

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs et espace jeunesse) la commune du Loroux Bottereau recrute à chaque période de vacances des animateurs(trices) saisonniers(ères) en contrat d'engagement éducatif (CEE) afin d'assurer les taux d'encadrement selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération. Dans le cadre de ce contrat, les dispositifs relatifs au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclus. Ainsi, le salaire minimum applicable est défini selon des forfaits journée ou demi-journée et selon la qualification des animateurs.

Depuis novembre 2018, les forfaits de ces contrats CEE n'ont pas été revalorisés et la majorité des communes de la CCSL applique une rémunération plus attractive, qu'elle soit forfaitaire ou horaire selon la grille indiciaire d'adjoint d'animation.

Au regard de la précarité de ces contrats et des difficultés à recruter des saisonniers, il est proposé de revaloriser ces forfaits et de maintenir néanmoins une distinction en fonction de la qualification comme suit :

Diplôme	FORFAIT actuel ½ journée ou nuitée	Proposition FORFAIT ½ journée ou nuitée	FORFAIT actuel Journée	Proposition FORFAIT Journée
BAFA ou équivalent	30€	37.5 €	60€	75€
BAFA en cours	27€	34.5 €	54€	69 €
Stagiaire BAFA	24€	31.5 €	48€	63 €
Non diplômé	21€	28.5 €	42€	57 €

Le coût annuel de cette modification est estimé à 5 800 €.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ces nouveaux forfaits de rémunération des CEE à compter du 1^{er} juillet 2022.

Débat :

Maryse JEANNIN MAHIEU précise que la situation est très tendue en termes de recrutement d'animateurs compétents. Ceci permettrait de rendre notre Collectivité plus attractive.

Thomas LEROY : « le montant revalorisé correspond-il à ce qui est pratiqué sur le reste de la CCSL ? »

Maryse JEANNIN MAHIEU répond par l'affirmative. Elle ajoute que Mélanie BOUYER, responsable de Maison de l'Enfance, a pris attache avec ses homologues du secteur afin de voir ce qui se pratiquait.

Thomas LEROY : « il n'y a donc pas de dumping entre les villes »

Maryse JEANNIN MAHIEU indique que les responsables du secteur jeunesse de la CCSL, se côtoient régulièrement et travaillent main dans la main. L'esprit étant de travailler ensemble.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** ces nouveaux forfaits de rémunération des CEE à compter du 1^{er} juillet 2022.

III°) ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

3.1 Modifications des règlements de Fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Les règlements de fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse nécessitent quelques ajustements et précisions afin de tenir compte des prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouvelles réalités d'usage pour les familles.

Pour le MULTI ACCUEIL à compter du 25/05/2022

- Modification réglementaire suite au **décret n°2021-1131 du 30 août 2021** relatif au suivi de la santé des enfants. Un référent « Santé et Accueil inclusif » intervient dans l'établissement. Cette fonction peut être assurée par l'infirmière.
- Réajustement en fonction du fonctionnement actuel sur les **modalités d'accueil des enfants**
- Réajustement pour clarifier les **congés** possibles pour les familles en contrat d'accueil régulier : possibilité de poser jusqu'à 5 semaines en plus des 4 semaines de fermeture de la structure
- Ajout des **critères d'attribution des places en accueil régulier** à la demande de la CAF
- Suite au contrôle de la CAF de 2021, ajout de **mentions relatives à la CAF** notamment sur leur participation financière et l'accès au portail Partenaires pour la mise à jour des revenus des familles

Pour les services ENFANCE (APS/ALSH/RSL/RESTAURATION SCOLAIRE) à compter du 01/09/2022

- Réajustement des **délais d'inscriptions et d'annulations** pour les vacances pour permettre une meilleure anticipation de la composition des équipes.

	ALSH MERCREDI	PETITES VACANCES	GRANDES VACANCES - ÉTÉ
Délai inscription et annulation	Clôture des inscriptions : le lundi qui précède jusqu'à 8h <i>Au lieu de la veille, le mardi 7h</i>	Clôture des inscriptions : 10 jours au plus tard avant le début des petites vacances jusqu'à 8h <i>Au lieu du mercredi, 7h, qui précède les vacances</i>	Clôture des inscriptions : 2 semaines avant le début des vacances de juillet jusqu'à 8h 2 semaines avant le début des vacances d'août jusqu'à 8h <i>Au lieu du mercredi, 7h, qui précède les vacances</i>

- **Suppression des -10%** à partir d'un 2^{ème} enfant sur les préconisations de la CAF puisque le quotient familial prend déjà en compte le nombre d'enfants à charge.
- Suite au contrôle de la CAF en 2021, rajouter l'activité du **Printemps du sport + mentions relatives à la CAF** notamment sur leur participation financière et l'accès à leur portail Partenaires pour la mise à jour des revenus des familles.
- Ajout de critères pour valider une inscription au **Relais Sports Loisirs** : distance et nombre d'enfants sur le trajet (2 minimum).
- Modification de la tarification du RSL au regard du coût de ce service pour la commune, passage au forfait annuel selon 5 tranches de QF.
- **Mise à jour du fonctionnement et des horaires** par rapport aux horaires des écoles
- **Modification de l'horaire** d'ouverture du service Accueil Périscolaire du matin, avancé à **7h15** au lieu de 7h30.

Pour le service JEUNESSE à compter du 01/09/2022

- Réajustement en fonction du fonctionnement actuel sur les modalités d'accueil des jeunes entre les CM2 et les collégiens.
- Réajustement pour clarifier le **délai d'annulation** pour les vacances : proposition 3 jours avant
- **Suppression des -10%** à partir d'un 2^{ème} enfant sur les préconisations de la CAF puisque le quotient familial prend déjà en compte le nombre d'enfants à charge.
- Sur les préconisations de la CAF, **harmonisation de la tarification** pour tous les jeunes de 10 à 17 ans avec la mise en place de cartes à points selon 5 tranches de QF pour les activités plus coûteuses et revalorisation de l'inscription annuelle de 10 € à 13 €.
- Suite au contrôle de la CAF de 2021, ajout de **mentions relatives à la CAF** notamment sur leur participation financière
- Facturation unique via le **logiciel** de gestion enfance - jeunesse

Le Conseil municipal est appelé à approuver les règlements de fonctionnement des services Multi-Accueil, Enfance et Jeunesse tels que joints en annexe.

Débat :

Klervi LAGADEC : « Concernant la partie Enfance – Jeunesse et plus précisément les délais d'inscriptions ou d'annulations, suite à la municipalisation les familles avaient gagné en souplesse. Ne risquent-elles pas de le percevoir comme un retour en arrière ? »

Maryse JEANNIN MAHIEU : « comme je l'évoquais tout à l'heure, il est de plus en plus difficile de recruter des animateurs. Il y a une vraie tension sur tout le secteur. Compte tenu des délais actuels, je ne vous cacherais pas que nous avons été en très grande tension. Pour exemple, aux vacances de printemps, les équipes étaient encore le vendredi soir à 21h à téléphoner partout pour être certaines d'avoir des animateurs pour le lundi. Cette situation n'est pas satisfaisante, ni pour les équipes, ni pour les familles et notre collectivité. »

Thomas LEROY : « le risque est de devoir refuser des enfants »

Maryse JEANNIN MAHIEU : « Effectivement, l'encadrement est fonction du nombre d'enfants à respecter. Si l'encadrement n'est pas respecté, le risque est de devoir refuser certaines familles. Nous préférons demander aux familles de faire cet effort d'organisation anticipée, afin d'assurer un accueil de qualité et ne pas avoir à refuser de familles. D'autant que ce métier est de moins en moins attractif d'un point de vue financier. Si nous revenions à une situation plus sereine en termes de nombre d'animateurs, nous pourrions y réfléchir à nouveau. Mais aujourd'hui, la situation est vraiment compliquée. »

Philippe GLÉMOT : « La CAF cherche à mettre en avant ses activités et sa participation, ce qui est intéressant. La Collectivité fait-elle la même chose ? Plus précisément, en fin d'année, ne pourrions-nous pas informer les familles de la proportion de participation respective des familles et de la collectivité ? »

Maryse JEANNIN MAHIEU : « effectivement, c'est une bonne suggestion et j'en prends bonne note. »

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** les règlements de fonctionnement des services Multi-Accueil, Enfance et Jeunesse tels que joints en annexe.

3.2 Convention « Arts Vivants »

Rapporteur : Maryse JEANNIN-MAHIEU

Le projet « ARTS VIVANTS » est issu d'un constat simple et commun à toutes les communes : les enfants de 7 à 9 ans et les jeunes de 10 à 16 ans des différentes communes de la CCSL se côtoient dans le milieu scolaire et sportif mais n'ont pas l'occasion de se retrouver sur des activités communes en dehors de ce cadre.

Les services enfance jeunesse des communes du Loroux-Bottereau, Divatte sur Loire et Le Landreau ont souhaité leur proposer un projet culturel autour des « arts vivants ».

Pour cette édition 2022, sous le signe des arts du cirque, ce projet se décompose en 2 formules :

- ATELIERS

Pour les 7/9 ans : les 12 et 13 juillet 2022 au Landreau

Pour les 10/14 ans : ateliers proposés dans les structures

- STAGE

Pour les 10 /16 ans : du 8 au 13 juillet au Landreau pour 24 jeunes (dont 8 places pour le Loroux-Bottereau)

Il est demandé à chaque commune une participation de 1 906,68 €, moins élevée qu'en 2021 car certains ateliers sont proposés dans les structures en 2022 (2 283 € en 2021).

La convention jointe en annexe liera les communes co-organisatrices.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention et autoriser M. Le Maire ou son représentant à la signer.

Vote

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention et autorise M. Le Maire ou son représentant à la signer.

IV°) INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 25 janvier 2022, portant délégation de compétence au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date	Attributaire	Prestation	Prix HT
11 mai 2022	Pyramide Construction	Nettoyage des façades 4 rue du Bois Ferry	19 800 €
12 mai 2022	M3France	Achat d'un tractopelle JCB + reprise de l'ancien	83 300 €
16 mai 2022	MONNIER	Installation d'un interphone à la Maison de l'Enfance	4 580,40 €
16 mai 2022	Menuiseries Charpente Moreau	Aménagement Espace à langer + cuisine Multi Accueil	4 085,50 €

V°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

➤ **Comité Développement urbain et Patrimoine : présentation par Sandrine MILLIANCOURT**

- **PLUi** : Montage d'un comité local de citoyens en cours, afin de les associer à la préparation du PLUi. Un cabinet en est chargé au niveau de la CCSL. La première réunion aura lieu début juillet sur le thème « imaginer collectivement l'habitat de demain », sous la forme d'un café-débats.
- **SCOT** : le projet d'aménagement stratégique est en cours de finalisation (projet politique du territoire). Il sera présenté aux personnes publiques associées au mois de juin. Les 9 et 10 : réunions publiques.

- **Démarche Petites Villes de Demain** : suite au comité technique : présentation de 2 scénarii dans le but de faire réagir. Les scénarii seront retravaillés pour une nouvelle présentation au panel de citoyens début juin. Le comité de pilotage fin juin fera le choix d'un 3^{ème} scénario élaboré à partir des anciens scénarii et des remarques du panel de citoyens, pour une fin de la 2^{ème} phase de l'étude pour l'été et une fin globale pour novembre.
- **Prochain comité** : fin juin

➤ **Comité Vie Economique et Attractivité : présentation par Pierre AHOULOU**

- **Ravalement de façade** : 4-6-8 rue Anne de Goulaine (coûts partagés en fonction d'un état descriptif de division en volumes, faute de contrat de copropriété – 50 % pris en charge par Harmonie Habitat – 25 % par l'auto-école Belem et 25 % par la Collectivité). Le choix de l'entreprise exigera la demande de 2 devis a minima présentés par Harmonie Habitat et la Collectivité, avant une validation tripartite.
- **Chez Tonton** : l'occupation du restaurant acquis par la commune va commencer par un aménagement et quelques travaux qui seront effectués à la charge des locataires à compter probablement de la fin mai. Un bail commercial est en cours de rédaction. Le repreneur, qui avait son activité à Divatte sur Loire proposera un autre type de restauration.
- **Local 002- 18 rue Anne de Goulaine** : local paralysé depuis 2020. Les travaux seront repris par ENEDIS après négociations. (coupures de courant sur le secteur les 31 mai en matinée et 24 juin en journée). Les commerçants en ont été informés par le Directeur des Services Techniques. L'affichage du courrier Enedis a été affiché en Mairie et les dates de coupure indiquées sur site.
- **Programme d'animations du marché** : succès de la 1^{ère} animation. 4 animations annuelles afin de favoriser le vivre ensemble, l'espace de rencontre et de promouvoir le territoire viticole (turn over des viticulteurs). Les prochaines dates : 23 juin, 22 septembre, 24 novembre de 15h à 20h. Le marché étant actuellement saturé, la Collectivité veille à ce que ce moment soit pour tous un temps de détente et de convivialité.
- **Atelier d'Audrey** : 11 rue Porte Saumon, dans le cadre des relations avec les acteurs économiques, la rubrique « Soutien auprès des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses. » Madame ANDRÉ, formée chez les Compagnons du devoir, a mené une étude adaptée sur la conception des produits locaux. Son offre a été présentée et validée auprès du comité VEA. Il s'agit de vente de sacs en cuir/bois, accessoires en bois et quelques bijoux. L'ouverture du magasin est prévu à la fin du mois de mai, avec un démarrage effectif début juin.
- **Projet de création de magasins de producteurs** : travail en lien avec le comité urba et développement durable notamment. Le PC leur a été accordé : « Aux prés des fermes », sur la route du Pé Bardou (produits locaux – superficie de 100 m2. Ce projet privé a été calibré, "accompagné par la Collectivité.
- **Immeuble 4 rue du Bois Ferry** : travaux de ravalement de façade et peinture. Le budget initial était de 32 000 €. Après, un travail comparatif de devis ce budget a été réduit à 19 800 €.

➤ **Commission Santé-Solidarités : présentation par Sylvie POUPARD-GARDÉ**

- Comité du 24 mai : préparation des actions à venir : semaine intergénérationnelle ou « semaine bleue » en novembre (activités quotidiennes avec la Maison de l'Enfance, les écoles...), Octobre rose, repas des aînés prévu le 19 octobre
- **Analyse des Besoins Sociaux** : restitution faite le 25 avril dernier. Après présentation au CA du CCAS il a été décidé de mener une étude approfondie sur les jeunes de 15 à 24 ans. Une réunion avec tous les acteurs locaux de cette tranche d'âge est prévue le 14 juin.
- **Dépan'Epices** : toujours autant de bénéficiaires.
- **Prochain comité** : prévu initialement le 23 juin aura lieu le 27 juin

➤ **Commission Culture - Loisirs : présentation par Sylvie POUPARD-GARDÉ**

- **Prochain comité** : 9 juin –
- **Réunion COPIL Fête de la musique** : le 26 mai
- **Fête populaire** : le 13 juillet
- **Succès de l'inauguration d'ECHOPITAL** : 3000 visiteurs
- **ECHOMOBILE** : le 11 juin. (visite des fresques réalisées sur l'ensemble de la CCSL, avec des parcours en bus – sur inscriptions), avec un temps fort sur le Loroux-Bottereau (animations avec des comédiens, concerts)
- **Visite du show-room pour les illuminations de Noël** : le 30 mai au Mans

➤ **Commission Vie Sportive : présentation par Samuel MÉNARD**

- **City stade** : rencontre avec le CMJ afin de recenser les besoins sur les options et couleurs du city – Le compte-rendu qui en est découlé a été exploité par le comité Vie Sportive (validations des propositions retenues, périphériques (poubelles de tri, parcs à vélo...)
La demande de subvention est faite avec une convention avec l'école privée et le Foot en marchant. Les aînés pourront pratiquer le Foot en marchant le dimanche matin sur des créneaux qui leurs seront réservés. Le devis sera validé dans un second temps.
- **Critères de subventions** : en interne, ces critères sont redéfinis avec un système de points et 5 thématiques : nombre d'adhérents, sport pour tous, rayonnement/implication communale avec le respect des conventions, l'éco-responsabilité des associations, structure club/asso. Une réunion est prévue fin juin avec les présidents d'associations. Au niveau intercommunal, il a été pensé de pouvoir avoir un socle commun de subventions et notamment de pouvoir subventionner tous les jeunes de moins de 20 ans sur la CCSL. Cela sera porté au niveau de la commission « sport et piscine » de la CCSL.
- **Visite du Beugnon** : le 8 juin, afin de faire un 1^{er} rapport d'étonnement avant de travailler les points à améliorer.
- **Réunion de fin de saison** : le 27 juin : présentation de la simulation des critères de subventions, construction de l'OMS, bilan de fin saison, avant la réunion de préparation du forum des associations, fin août.

➤ **Commission Moyens Généraux - Communication : présentation par Réjane SECHER**

- **Travail sur le PFF** (Pacte Financier et Fiscal) au niveau de la CCSL : travail collectif à venir avec toutes les communes sur 4 ateliers (fonds de concours, optimisation de la gestion patrimoniale, mutualisation et fiscalité par ordre de priorité)
- **Sécurité** : suite aux réunions RQV, beaucoup de problèmes liés à la sécurité ont fait surface. Une commission de sécurité sera donc mise en place, de manière trimestrielle avec la PM, les services techniques, l'adjoint à la voirie-bâtiments, Madame SÉCHER, un élu et un citoyen engagé, afin de travailler sur des solutions.
- **Sortie du MAG** : avant la fête de la musique
- **Commission Moyens Généraux** : le 20 juin
- **Commission Communication** : le 2 juin

➤ **Comité Espaces verts, Cadre de vie, Bâtiments et Voirie : présentation par Laurent BLANCHÉ**

- **Transfert de l'école privée** : une rencontre a eu lieu le 6 mai avec l'école privée. Un travail aura lieu sur l'aménagement de la rue de la Loire, afin de créer un dépose-minute. Les transports scolaires auront lieu dans la rue des Colibris. Monsieur le Maire précise que le travail de concertation avec l'école privée a démarré il y a déjà un an et demi.
- **Le comité BVE** initialement prévu au 16 juin aura finalement lieu le 9 juin

➤ **Comité Enfance-Jeunesse et Familles : présentation par Maryse JEANNIN MAHIEU**

- **Prochain comité** : le 30 mai à l'Espace Jeunesse. Les lieux des comités alternent, afin que les citoyens puissent découvrir ou re-découvrir différents lieux d'accueil des enfants et des jeunes dans les bâtiments publics.
- **Réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire** : présentation à venir d'une 1^{ère} version de l'aménagement possible de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, dortoirs.. L'architecte ainsi que les représentants du RASED, des écoles, des parents d'élèves seront rencontrés, de façon à associer l'ensemble de la communauté éducative à cette rénovation.
- **Aires de jeux** : un travail est également mené avec des assistantes maternelles sur les aires de jeux, en particulier celle de l'impasse Etienne Jodelle, au niveau du quartier Coraudière.
- **Accompagnement aux devoirs** : souhait de mettre en place à compter de la mi-septembre, un accompagnement pour quelques niveaux, avec une phase test au démarrage. Un travail est en cours avec le directeur de l'école privée et la directrice de l'école Maxime Marchand.
- **Etude sur la réduction du gaspillage alimentaire au restaurant scolaire : une présentation des résultats de la pesée d'il y a 15 jours et des pistes d'actions.**
- **Séjours** : la plupart sont complets, notamment celui d'une semaine pour les adolescents dans les Pyrénées.
- **Collège Auguste-Mailloux** : le Rectorat a décidé de changer de proviseur. Monsieur PELOTE a précipitamment pris la direction du collège Victor Hugo à Nantes depuis la mi-mai. Aucune information n'avait été donnée au CA du collège ni aux enseignants. Un courriel a été adressé au Rectorat, sans aucun retour. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le directeur de Cabinet de Johanna Rolland qui n'avait eu aucune information également et a finalement pu avec le Recteur. Il lui a fait part de son mécontentement sur la manière dont cela a été géré, du manque de communication notamment. Il aurait été préférable de travailler de concert. Le nouveau proviseur, Monsieur LENOIR a été rencontré avec son adjoint. La Collectivité reste sur une position de dialogue malgré son mécontentement.

➤ **Comité Développement Durable : présentation par Cédric CÉREZ**

- **Prochain comité** : le 15 juin
- **Arrivée des abeilles** : 3 ruches de 45 000 abeilles chacune ont été posées fin mars, peintes par la Maison de l'Enfance, les écoles privées et publiques. Une 1^{ère} récolte de miel a été effectuée avec plus de 15kgs de miel de colza essentiellement, mis en pot par les bénévoles de l'UNAPLA. Les pots seront mis en vente au moment du marché de Noël. Les bénéfices des ventes serviront aux écoles pour leurs projets éducatifs. Un concours de créations d'étiquettes a été lancé aux enfants des classes ayant participé à la peinture des ruches, ainsi qu'aux enfants de la MDE. Le CMJ choisira l'étiquette gagnante.
- **Ouverture du clos des Ouches** : jardin rue Claude Monet, qui a été réaménagé et repensé par les équipes des services techniques, après concertation au sein du comité Développement Durable. Ce jardin sera ouvert au public entre 8h et 21h à partir de début juin.

- **Réouverture du jardin des 2 tours** : ce jardin avait été fermé suite à des dégradations. Après une mise au propre par les services de l'ESAT et les agents du service espaces verts, ce jardin sera de nouveau ouvert à partir du 3 juin.
- **Site du Claray II** : la porteuse de projet a abandonné son projet d'arboriculture qui ne verra pas le jour sur ce site, faute de locaux de stockage des bouteilles et de la production. La Collectivité travaille activement avec un autre porteur de projets (houblonnière et brasserie Tête Haute près d'Ancenis). Cette entreprise d'insertion sera rencontrée début juin.

➤ **Comité Dialogue Citoyen : présentation par Claudine LETOURNEUX**

- **Gouvernance partagée** : travail sur le bilan de fonctionnement et l'ajustement de la démarche de gouvernance partagée pour le fonctionnement des comités consultatifs. Lancement du renouvellement des membres du collège citoyens des comités consultatifs. (possibilité de renouvellement d'un an ou mobilité interne) Le prochain comité Dialogue Citoyen du 04 juillet étudiera tous les vœux des citoyens.
- **Réseaux des référents quartiers/villages** : la réunion plénière a eu lieu le 05 mai dernier : point sur les remarques suite aux réunions RQV qui se sont échelonnées sur 6 mois, qui étaient également l'occasion de présenter les référents de quartiers/villages aux habitants et d'établir un diagnostic de territoire sur les attentes en matière de cadre de vie. Les problématiques sont très souvent du même ordre, avec des sujets tels que :
 - la sécurité routière notamment. Une nouvelle instance « sécurité routière » a ainsi été mise en place, avec des actions de sensibilisation par exemple, qui seront menées, afin de répondre au mieux aux inquiétudes des habitants.
 - l'entretien de la voirie est le 2ème sujet prépondérant qui est ressorti des réunions RQV. Les différentes demandes ont été travaillées avec le Centre Technique Municipal et classées par ordre de priorité. Certaines demandes qui supposent une étude approfondie, un financement.. ne peuvent être réglées instantanément.
 - un 3ème point qui a pu être soulevé est celui du lien avec les routes départementales. Dans ce cas, un travail conjoint avec le Département est nécessaire afin de pouvoir mener des travaux.
 - Quelques thématiques plus ponctuelles telles que l'aménagement de jeux d'enfants (dont le comité Enfance-Jeunesse-Familles s'est saisi)

Une nouvelle version de ces réunions RQV sera étudiée.

- **Plateforme numérique Purpoz** : le rétroplanning de mise en place et d'ouverture a été travaillé lors du comité Dialogue Citoyen d'avril. Un article dans le prochain Mag présentera la plateforme. La 1ère thématique, en lien avec la culture portera sur le projet d'aménagement de la Médiathèque. (les agents de la Médiathèque se rendront disponibles aux citoyens intéressés en les familiarisant avec l'outil notamment).
- **Programme Petites Villes de Demain** : le panel de 40 citoyens se réunit le 8 juin pour la phase scénarii. L'instance citoyenne et d'usage se réunira quant à elle le 15 juin. Un retour sera fait sur le travail de concertation citoyenne autour des scénarii du Plan Guide, et des informations seront données sur l'avancée de la résidence autonomie et sur le programme de démolition qui commencera fin 2022.
- **Clôture de l'atelier citoyen sur le reméandrage du Breil** : remise des panneaux sur lesquels les citoyens ont travaillé et qui seront bientôt posés.
- **CMJ** : présentation aux élus de leurs projets en séance plénière (sur l'environnement, le zéro déchets, le développement durable / sur la culture, l'intergénérationnel)
- **Accueil des délégués d'élèves de l'école Maxime Marchand** : visite des locaux de la Mairie le 10 juin

VI°) QUESTIONS ORALES

Néant

Dates élections 2022 : 12 et 19 juin pour les législatives

Dates manifestations 2022 :

- 11 juin : Lancement Echo'Mobile(14h)
 - 17 juin : Portes Ouvertes Maison de l'Enfance (16h30-18h30)
 - 23 juin : Animation fête des marchés (15h-20h)
 - 25 juin : Fête de la musique (de 19h à 2h)
 - 09 juillet : Marché artistique (ECHO)
 - 13 juillet : Fête populaire (à partir de 19h)
 - 03 septembre : Forum des associations (à partir de 9h)
Carte Blanche Animasound – festival Son'Art ECHO (14h-0h)
 - 10 septembre : Braderie des commerçants
 - 17 septembre : World Cleanup Day
 - 17 et 18 septembre : Journées du Patrimoine (de 14h à 19h)
Week-end de clôture ECHO
-

N° d'ordre des délibérations :

DB220525-01	Extrait de délibération – Candidature France Services
DB220525-02	Extrait de délibération – Compte de gestion 2021 Budget Général
DB220525-03	Extrait de délibération – Compte Administratif 2021 Budget Général
DB220525-04	Extrait de délibération – Compte de gestion 2021 Budget Annexe Immo
DB220525-05	Extrait de délibération – Compte Administratif 2021 Budget Annexe Immo
DB220525-06	Extrait de délibération – Compte de gestion 2021 Budget Annexe Photovoltaïque
DB220525-07	Extrait de délibération – Compte Administratif 2021 Budget Annexe Photovoltaïque
DB220525-08	Extrait de délibération – Compte de gestion 2021 Budget Annexe Lotissements
DB220525-09	Extrait de délibération – Compte Administratif 2021 Budget Annexe Lotissements
DB220525-10	Extrait de délibération – Affectation des résultats 2021 - Budget Principal
DB220525-11	Extrait de délibération – Affectation des résultats 2021 - Budget Annexe Immo
DB220525-12	Extrait de délibération – Affectation des résultats 2021 - Budget Photovoltaïque
DB220525-13	Extrait de délibération – Affectation des résultats 2021 - Budget Lotissements
DB220525-14	Extrait de délibération – Budget supplémentaire 2022 - Budget Principal
DB220525-15	Extrait de délibération – Budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Immo
DB220525-16	Extrait de délibération - Budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Photovoltaïque
DB220525-17	Extrait de délibération - Tarifs Enfance Jeunesse
DB220525-18	Extrait de délibération - Demande fonds de concours CCSL
DB220525-19	Extrait de délibération - Modification du tableau des effectifs
DB220525-20	Extrait de délibération - CST Fixation du nombre de représentants du personnel
DB220525-21	Extrait de délibération - Revalorisation des forfaits CEE
DB220525-22	Extrait de délibération - Règlement de Fonctionnement Petite Enfance
DB220525-23	Extrait de délibération - Règlement de Fonctionnement Enfance
DB220525-24	Extrait de délibération - Règlement de Fonctionnement Jeunesse
DB220525-25	Extrait de délibération - Convention Arts Vivants

Emmanuel RIVERY,
Le Maire

Lénaïck COLIN,
Secrétaire de séance



